

# **REUNION DU COMITE SYNDICAL**

---

**26 novembre 2016**

# **Quorum : 289**

---

- + Membres du Comité : 576**
- + Membres présents : ???**
- + Présences lors des 2 dernières réunions**
  - + 27 février 2016 : 338**
  - + 12 septembre 2015 : 327**

**Observations sur les délibérations  
rédigées en application des  
décisions prises par le Comité et le  
Bureau et présentées dans le recueil  
annexé au rapport de présentation  
de la réunion de ce jour**

# Avenant à la convention de concession - PCT

---

✚ Le Comité avait accepté l'avenant au cahier des charges de concession signé en 1995 avec ERDF (désormais Enedis) suite au protocole conclu entre la FNCCR et Enedis relatif à la PCT (part couverte par le tarif) par délibération n°18 du 16 mars 2013.

✚ Cette contribution des distributeurs d'électricité venue remplacer la R2 pour les extensions de réseaux. est financée à partir du TURPE (tarif d'utilisation du réseau public d'électricité).

# Avenant à la convention de concession - PCT

---

✚ Un nouvel accord permettant de prolonger les modalités définies précédemment est intervenu entre la FNCCR et ENEDIS.

✚ Il est proposé au Comité d'autoriser la signature d'un nouvel avenant, reconduisant, pour l'année 2016, les mêmes conditions de versement définies précédemment.

# Budget principal supplémentaire 2016

---

Ce budget supplémentaire prévoit :

✚ l'intégration du produit de la vente de 68 372 542 kWh cumac à prix unitaire de 1300 €/GWh ainsi que les dépenses liées au reversement aux différents bénéficiaires à la section de fonctionnement.

✚ 1 million d'euros supplémentaires en dépenses pour couvrir la demande accrue, sur 2016, des sollicitations pour les aménagements esthétiques, couvert par des acomptes auprès du FACE.

# Budget principal supplémentaire 2016

---

- ▣ un ajustement des crédits, de 28 200 euros, en recettes, la récupération de trop perçus auprès des entreprises ayant été plus importante que prévu au BP.
- ▣ une ouverture de crédit, en dépenses, à hauteur de 5 000 euros, pour faire face aux études de faisabilité que réalise le Syndicat.

# Budget principal supplémentaire 2016

---

✚ les modifications de montants nécessaires, en dépenses et recettes, apparues suite à la mise en place d'une comptabilité d'engagement conformément aux modalités d'application de l'arrêté du 26 avril 1996.

# Budget principal supplémentaire 2016

---

Au 31 décembre de l'année, il sera établi un état des dépenses non mandatées sur l'exercice, qui sera joint au compte administratif de l'exercice concerné et donnera lieu à l'ouverture au BP de crédits provisionnels correspondants dès le 1<sup>er</sup> janvier de l'année suivante.

# Financement des travaux d'aménagement esthétique

---

☞ Suite à des demandes 2016 dépassant les prévisions budgétaires, les conditions financières de participation des communes aux travaux d'enfouissement des réseaux aériens avaient dû être suspendues.

# Financement des travaux d'aménagement esthétique

---

- ✚ Compte tenu des possibilités budgétaires, elles ont été rétablies à l'identique, à 2 modifications près :
  - ✚ seuil intermédiaire de financement ramené de 120 000 euros à 60 000 euros.
  - ✚ nécessité de démarrer les travaux dans les 2 ans qui suivent l'intégration du projet au programme de travaux du syndicat.

# Budget annexe supplémentaire 2016 de la chaufferie de Scey

---

Ce budget supplémentaire prévoit :

- ✚ d'abonder (+13 300 €) le chapitre 63 relatif aux impôts et taxes pour payer l'impôt sur les sociétés (années 2016 et 2013-14-15).
- ✚ de prélever les montants correspondants sur les dépenses imprévues (-2 300 €) et les dotations aux provisions pour risques et charges d'exploitation (-10 000 €) et en revoyant à la baisse les prévisions de consommation d'énergie (-1 000 €).

# Budget annexe supplémentaire 2016 de la chaufferie de Scey

---

Pour le bon équilibre des opérations d'ordre entre section (chapitre 042 (en fonctionnement) et 040 (en investissement)), il est nécessaire de :

✚ réduire les recettes d'investissement «Provisions pour gros entretien et grandes révisions» de 10 000 €

✚ impliquant une baisse des dépenses d'investissement :

-3 000 € sur les dépenses imprévues, respectant le critère 7,5% maxi des dépenses réelles,

-7 000 € au chapitre 23 (dépenses non exécutées).

# Budget annexe supplémentaire 2016 de la chaufferie de Gy

---

Ce budget supplémentaire prévoit :

- ✚ d'abonder (+12 500 €) le chapitre 63 relatif aux impôts et taxes pour payer l'impôt sur les sociétés (années 2016 et 2014-15).
- ✚ d'ajouter 100 € supplémentaires sur les crédits nécessaires au paiement des intérêts d'emprunts.
- ✚ de prélever les montants correspondants sur les dépenses imprévues (-2 000 €) et les provisions pour risques et charges d'exploitation (-5 000 €) et en revoyant à la baisse les dépenses pour titres annulés sur exercices antérieurs (- 11 100 €).

# Budget annexe supplémentaire 2016 de la chaufferie de Gy

---

■ Par ses effets sur la section d'investissement (prélèvement équivalent en recettes et en dépenses), ce prélèvement permet de répondre à la remarque de la préfecture sur le respect de la couverture du remboursement des emprunts en capital par les ressources propres de la section d'investissement, mais a pour conséquence de différer le remboursement du budget annexe envers le budget principal.

# Budget annexe supplémentaire 2016 de la chaufferie de Marnay

---

Ce budget supplémentaire prévoit :

- ✚ d'abonder (+2900 €) le chapitre 63 relatif aux impôts et taxes pour payer l'impôt sur les sociétés (années 2016 et 2015).
- ✚ de prélever à cet effet une somme équivalente sur les dépenses imprévues.
- ✚ de rectifier l'affectation du résultat 2015 sur le BP 2016 (absence de déficit reporté en investissement, report des sommes au centime près).

# Nomination d'un directeur de la Régie des EnR

---

✚ Par délibération n°6 des 26 avril et 13 mai 2014, le Comité Syndical avait approuvé le choix du Président en désignant Monsieur Jean-Paul BARSOT comme «Directeur de la Régie des énergies renouvelables».

✚ Monsieur Jean-Paul BARSOT a fait, depuis, valoir ses droits à la retraite.

# Nomination d'un directeur de la Régie des EnR

---

📄 Monsieur le Président propose  
au Comité de désigner Monsieur  
Fabrice TONGHINI pour occuper  
ce poste.

---

La nature des recettes du budget est la suivante :

- 1 : les participations aux travaux : FACÉ, concessionnaires (PCT et A8) et demandeurs
- 2 : la TCFE
- 3 : les redevances de concession
- 4 : les frais de maîtrise d'œuvre et d'ouvrage
- 5 : la TVA récupérée
- 6 : les sommes correspondant aux recettes liées aux IRVE non réalisées en 2016

Les dépenses comprennent :

1 : les travaux d'électrification, d'éclairage public et de génie civil de communications électroniques et d'IRVE

2 : les charges à caractère général

3 : les salaires et indemnités

4 : les immobilisations corporelles

5 : les participations du SIED 70 aux travaux d'éclairage public réalisés par les communes

6 : les frais divers

# Les OB 2017 : les investissements

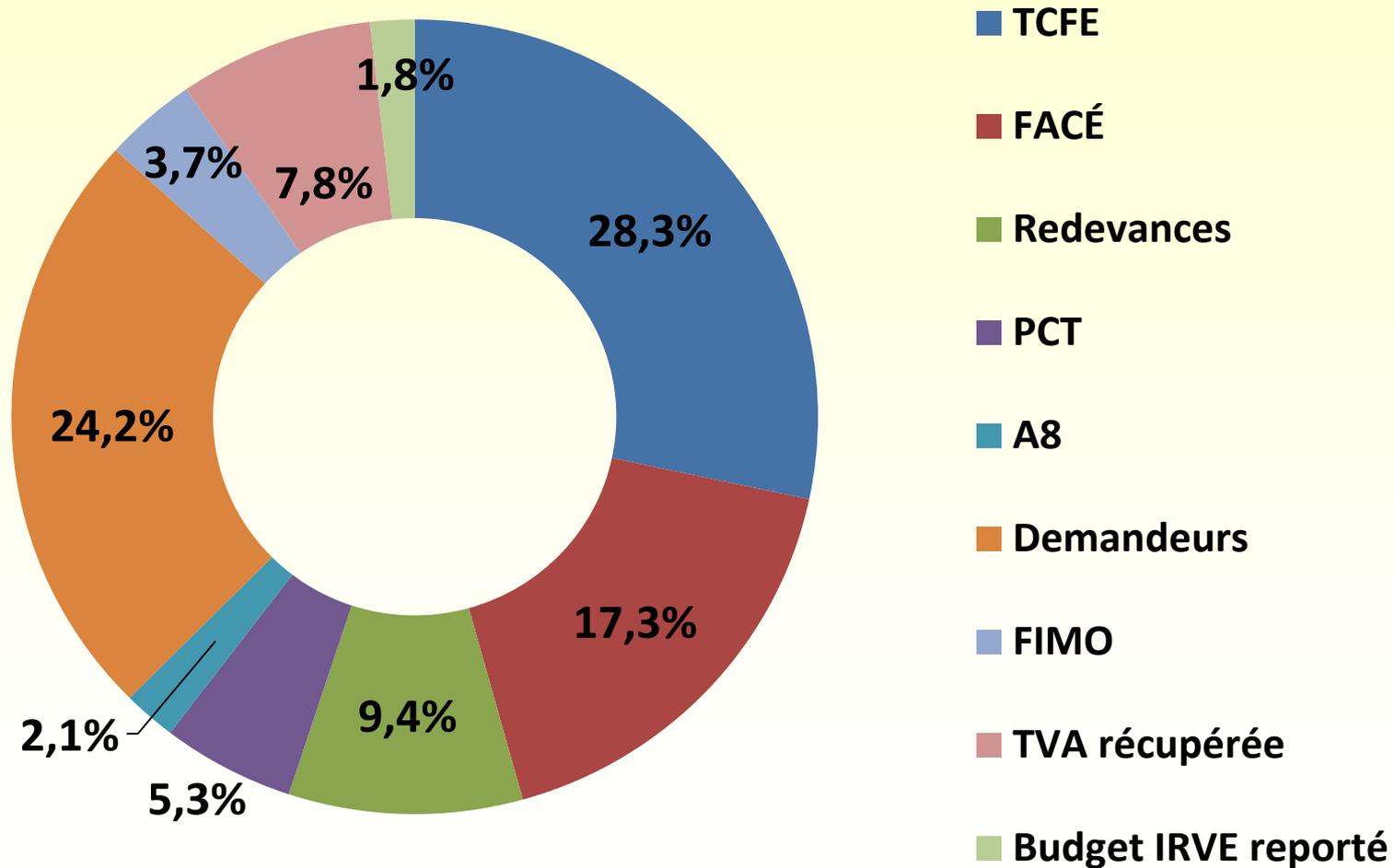
---

✚ Par rapport au budget de 2016, ces orientations 2017 prévoient une diminution d'environ 7,2% du FACÉ, une diminution de 200 000 euros des redevances de concession et un maintien du niveau de la TCFE

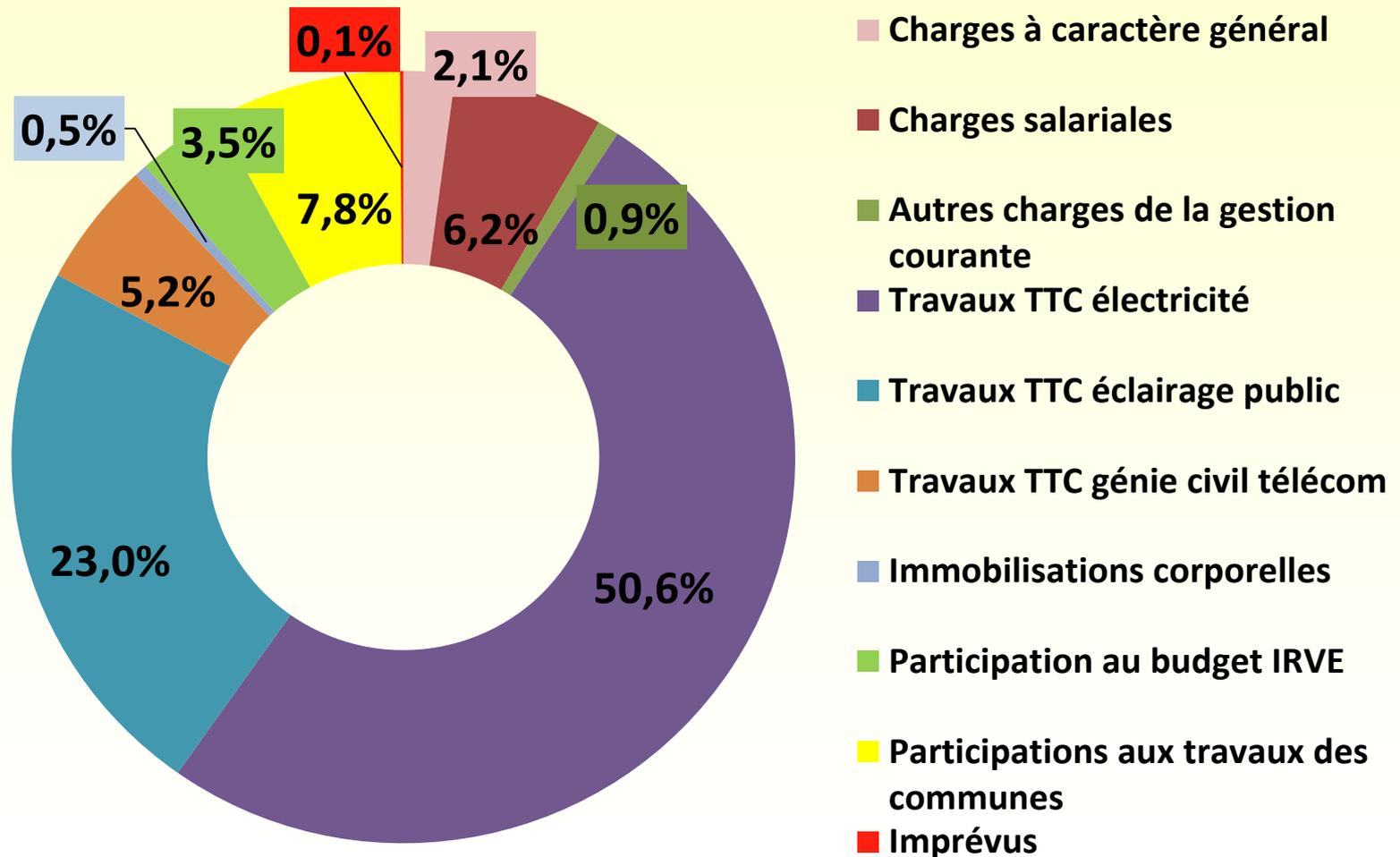
✚ Ces recettes permettent de financer les travaux d'optimisation d'EP réalisés par le SIED 70 au même niveau que 2016 et, de verser pour cette même catégorie de travaux 876 000 € aux communes qui conservent la maîtrise d'ouvrage de ces opérations afin de terminer le programme ambitieux d'économies sur les consommations des installations EP des communes.

# Les orientations du budget 2017

Recettes		Dépenses	
TCFE	3 200 000 €	Charges à caractère	240 000 €
FACÉ	1 960 000 €	Charges salariales	700 000 €
Conces- sionnaires	Redevances	Autres charges	100 000 €
	PCT	Travaux TTC électricité	5 712 000 €
	A8	Travaux TTC éclairage	2 603 000 €
Participation demandeurs	2 735 000 €	Travaux TTC génie civil	591 000 €
FIMO	420 000 €	Immobilisations	60 000 €
TVA récupérée	882 000 €	Budget IRVE 2016	400 000 €
Budget IRVE 2016	200 000 €	Travaux des communes	876 000 €
		Imprévus	15 000 €
<b>Total</b>	<b>11 297 000 €</b>	<b>Total</b>	<b>11 297 000 €</b>



# OB 2017 : les dépenses



**Il est proposé au Comité de  
débatte sur ces orientations**

# Information : Modification du périmètre du SIED 70

---

Par arrêté en date du 28 octobre 2016, Madame la Préfète de la Haute-Saône a modifié le périmètre du syndicat qui comprend désormais 543 communes suite à la création de la commune nouvelle de La Romaine.

# Les Infrastructures de Recharge pour Véhicules Electriques (IRVE)

---

☒ Suite à la prise de compétence du syndicat dans le domaine des IRVE, un groupement de commandes a été constitué avec le SYDED (25), le SIEL (25) ainsi que le Conseil départemental du Doubs et celui du Jura, sous la coordination de la Préfecture de Région.



# Les Infrastructures de Recharge pour Véhicules Electriques (IRVE)

---

✚ Ce groupement a eu pour objet de désigner une entreprise apte à fournir et installer des bornes de recharge pour véhicules électriques ainsi que d'assurer leur supervision et leur maintenance.

# Les Infrastructures de Recharge pour Véhicules Electriques (IRVE)

---

☒ Suite à consultation, c'est l'entreprise CITEOS qui a été retenue pour ce marché avec des bornes SESAME de chez SOBEM pour ce qui est des sites prévus en Haute-Saône.

☒ Cette borne est exposée dans le cadre de ce Comité.

# QUESTIONS DIVERSES